

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Séance du 24 avril 2018****Compte-rendu****COMMUNE DE SAINT-VÉRAND****Département de l'Isère**

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <p>☒ En exercice : 19</p> <p>☒ Présents : 13</p> <p>☒ Pouvoir(s) : 5</p> <p><u>Date de convocation :</u></p> <p>17 avril 2018</p> <p><u>Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en préfecture le</u></p> <p>26 avril 2018</p> <p><u>Et de la publication le :</u></p> <p>26 avril 2018</p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard EYSSARD, Maire.</p> <p><u>Présents :</u></p> <p>Mesdames Claude MULLER, Monique FERRIEUX, Muriel GAIFFIER, Monique LARGOT, Florence RICHARD</p> <p>Messieurs Bernard EYSSARD, Stéphane TOURNOUD, Jean-Philippe GORON, Georges BELLO, Michel CHANCY, Hubert MOTTET, Bernard MUZELIER,</p> <p><u>Ont donné procuration :</u></p> <p>Olivier GAILLARD donne procuration à Jean-Philippe GORON, Nicole MENUUEL donne procuration à Monique LARGOT, Patrick GIROUD donne procuration à Hubert MOTTET, Yves PELLOUX-GERVAIS donne procuration à Georges BELLO. Brigitte HATAMI-ALAMDARI donne procuration à Dominique UNI.</p> <p><u>Absents :</u> Farah HASSAN.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Georges BELLO</p>
---	---

2018-28 - Marché selon la procédure adaptée - Aménagements RD 518 – Zone AU2, 1^{ère} tranche*Madame Dominique UNI est excusée pour cette délibération.*

Monsieur Stéphane TOURNOUD expose au Conseil Municipal, le projet d'aménagement de la zone AU2, 1^{ère} tranche. Elle se développe dans le prolongement immédiat de secteurs déjà urbanisés. L'urbanisation sera faite sous la forme d'une opération compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU. La Société HABITAT DAUPHINOIS souhaite édifier ou faire édifier un programme de construction à usage de logements. Il est prévu 13 logements, dont 9 locatifs sociaux (PLUS et PLAI) et 4 réalisés dans le cadre de ce dispositif Prêt Social Location Accession (PSLA). Une convention de projet urbain partenarial a été conclue pour financer en partie la prise en charge financière des équipements publics rendus nécessaires par la réalisation de construction et d'aménagement.

La présente consultation a été engagée pour permettre la réalisation du programme d'équipements publics, nécessaire à la réalisation des nouvelles constructions sur le secteur zone AU2, 1^{ère} tranche et l'aménagement de l'entrée de la zone sur la RD 518. La présente consultation relève d'une procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics. La maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau SINTEGRA. Cinq entreprises ou groupements d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Giraud-Marchand – Toutenvert/Chambard – Care TP – Cheval – Colas.

La commission a demandé l'analyse des offres par le maître d'œuvre au vu d'un classement eu égard aux critères énoncés à l'avis d'appel public à la concurrence et au règlement de la consultation. Les critères de jugement des offres sont les suivants : valeur technique (40%) et prix des prestations (60%).

Entreprises	Montant de l'offre de (€ HT)	Classement
GIRAUD MARCHAND	253 387.00 €	3
Groupement TOUTENVERT / CHAMBARD	248 834.00 €	2
CARE TP	237 708.25 €	1
CHEVAL	279 737.50 €	5

Entreprises	Montant de l'offre de (€ HT)	Classement
COLAS	279 380.90 €	4

Suite à l'analyse des offres, la commune a engagé une négociation avec les trois entreprises les mieux-disantes (CARE TP /TOUTENVERT et GIRAUD-MARCHAND). Cette négociation porte sur le critère prix sous forme d'une nouvelle consultation avec libre choix aux entreprises de revisiter leur prix ou réaliser une remise.

Entreprises	Montant de l'offre de (€ HT)	Classement
GIRAUD MARCHAND	249 422.00 €	3
Groupement TOUTENVERT / CHAMBARD	237 443.35 €	1
CARE TP	239 658.25 €	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (16 votants), décide de retenir le groupement TOUTENVERT / CHAMBARD selon le classement ci-dessus. Monsieur le Maire peut signer et notifier le marché.

Madame Dominique UNI est présente pour la suite de la réunion du Conseil Municipal.

2018-29 – Dénomination des voies communales sur la Zone AU2 du PLU

Stéphane TOURNOUD explique que, dans le cadre de la réalisation du programme d'équipements publics, nécessaire à la réalisation des nouvelles constructions sur le secteur zone AU2 1^{ère} tranche et l'aménagement de l'entrée de la zone sur la RD 518, deux voiries nouvelles sont réalisées par la Commune. Il appartient au conseil municipal de procéder à la dénomination de ces voies communales. Cette délibération a pour but d'identifier clairement les adresses des différents immeubles et de procéder à leur numérotation. La numérotation des voies sera faite selon le système métrique sauf pour les immeubles à habitat collectif et certains lotissements.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer les deux nouvelles voies. La voie débutant sur la RD 518 dans le sens ouest-est pourrait être dénommée *Rue des Amariniers*. La voie se terminant en impasse dans le sens sud-nord pourrait être appelée *Impasse des Amariniers*. L'ensemble de l'opération est dénommée *Clos des Amariniers*.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 votants), approuve la proposition de dénomination ci-dessus.

2018-30 – Acquisition d'une parcelle de terrain située montée du Moulin

Mme Florence RICHARD ne participe pas au vote pour cette délibération.

Jean-Philippe GORON et Stéphane TOURNOUD expliquent que la commune a souhaité se porter acquéreur d'une parcelle cadastrée A961 issue de la parcelle anciennement cadastrée A600 d'une superficie apparente de 162 m² de Monsieur Patrick RICHARD dans le but de la pose d'une conduite d'alimentation en eau potable. La cession se fait à l'euro symbolique. Monsieur Patrick RICHARD a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (17 votants) approuve l'acquisition de la parcelle référencée section A n°961 et dit que les crédits nécessaires aux frais d'acquisition sont prévus au budget communal.

2018-31 – Adhésion au groupement d'achat public Electricité du SEDI

Jean-Philippe GORON explique que le SEDI propose à la commune de Saint-Vérand d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de l'accord cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité et de services associés, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, et de permettre d'optimiser les prix des prestations. Une convention constitutive du groupement de commandes sera mise en place pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 votants) décide d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Vérand au groupement de commandes expliqué ci-dessus. Le Conseil Municipal accepte également les termes de la convention constitutive correspondante. Il autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière ainsi que le représentant du coordonnateur à signer tous les documents à intervenir dans le cadre des marchés pour la commune de Saint-Vérand.

Mission d'expertise énergétique du SEDI

Jean-Philippe GORON explique la mission d'expertise énergétique du SEDI. Pauline AUSSÉNAC a présenté son travail lors de la réunion des adjoints du lundi 23 avril. En ce qui concerne l'éclairage public, grâce aux travaux, la baisse de consommation commence à s'amorcer. Pour le gaz et le fioul, il faut attendre les prochaines années, en raison du passage à GEG. Pour les bâtiments publics, il serait judicieux d'installer des horloges sur les VMC afin de contrôler leur consommation. Quant au chauffage des écoles, la consigne jour/nuit fonctionne mais il n'y a pas d'arrêt pendant les vacances. Il faut soit former les agents techniques, soit acheter un programmeur pour gérer l'ensemble des paramètres sur un an. D'autre part il faudrait affiner les réglages (consignes haute et basse) des bâtiments pour gagner 1 à 2 ° de chauffe. Certains tuyaux des chaufferies sont à isoler correctement. Ces éléments pourraient être mis en place aux vacances de la Toussaint. Enfin dans l'hiver il faudrait vérifier la bonne qualité des isolations en toiture.

Transport Intercommunal

Monique LARGOT et Monique FERRIEUX reviennent sur la réunion du TIC du 23 avril. La population utilisant le minibus augmente peu malgré la mise en place d'un circuit fixe avec arrêts à la demande. Pour les communes de Chatte et de Saint-Vérand, cela représente 5 personnes. La conférence réfléchit pour créer des circuits différents chaque jour : un pour Saint-Vérand, un pour Chatte, un pour Saint-Marcellin et le grand circuit le samedi matin. Certains parcours vont être aussi retravaillés.

Claude MULLER intervient en disant qu'il serait important de réfléchir à l'utilisation du TIC lors du forum RSA (un mardi matin par mois) organisé par le Mixage Café, et qui s'adresse aux habitants de l'ensemble du Territoire.

Mixage Café

Le Festival au Bout de la Rue du 23 juin se met petit à petit en place.

Lotissement Les Frênes (information)

Stéphane TOURNOUD explique que, suite à l'éboulement dans la Cumane, la Police de l'Eau viendra sur place le 16 mai prochain. Il est proposé que la digue, qui s'est formée au cours des ans, soit totalement supprimée.

Projet de Territoire

Dominique UNI et Jean-Philippe Goron interviennent concernant le Projet de Territoire dont la présentation s'est déroulée à Saint-Quentin-sur-Isère. Ils invitent les élus à prendre note du diaporama quand bien même ce document peut paraître ardu à sa 1^{ère} lecture. Ce travail sollicité par la SMVIC devra permettre de clarifier la ligne de partage entre les compétences restant ou restituées à la commune et celles reprises par l'intercommunalité.

Prochains conseils municipaux

- ☒ Mardi 29 mai 2018
- ☒ Mardi 3 juillet 2018